

*** Sous réserve de modification ***



10^{ème} édition du "DUATHLON DU TTB"



le dimanche 13 septembre 2020
à Braine-l'Alleud.

**Celui-ci se déroulera sur le site
des 2 lacs du Paradis à Braine l'Alleud.
Venez découvrir notre parcours sur
ce site **exceptionnel** !**

Epreuve faisant partie des challenges LBFTD Saison 2020 suivants :

- Challenge des Jeunes LBFTD individuel.
- Championnats de Belgique Jeunes individuels.
- Challenge KIDS individuel.



Le Triathlon Team Braine vous invite à venir découvrir le duathlon.

Le duathlon est un enchaînement de course à pied, suivi d'un circuit vélo, puis d'un second parcours de course à pied.

1. Les catégories.

➤ Championnat de Belgique Jeunes de Duathlon



➤ Challenge Francophone (LBFTD) :

- H/D12 Jeunes C (nés en 2007-2008),
- H/D14 Jeunes B (nés en 2005-2006),
- H/D16 Jeunes A (nés en 2003-2004),
- H/D18 Juniors (nés en 2001-2002)

➤ Challenge KIDS :

- H/D06 Kids C (nés en 2013-2014),
- H/D08 Kids B (nés en 2011-2012),
- H/D10 Kids A (nés en 2009-2010),

2. Distances :

- Juniors / Jeunes A (Challenge Jeunes) : 5km / 20km / 2,5km.
- Jeunes B (Challenge Jeunes) : 2,5km / 10km / 2,5km.
- Jeunes C (Challenge Jeunes) : 1,25km / 5km / 1,25km.
- Kids A (Challenge KIDS) : 500m / 4km / 500m.
- Kids B (Challenge KIDS) : 250m / 2km / 250m.
- Kids C (Challenge KIDS) : 150m / 1km / 150m.

Matériel : pour les Kids il faut un VTT, pour les autres c'est un vélo de route. Drafting autorisé.

3. Horaires

Ouverture du Secrétariat à 8h00.

Horaires pour le retrait des dossards :

8h00 - 9h00 : Jeunes A

9h30 - 10h30 : Juniors

11h30 - 12h30 : Jeunes B

12h30 - 13h30 : Jeunes C

A partir de 13h30 pour les Kids A, B et C

!!! ATTENTION !!! Retrait des dossards jusqu'à 45 minutes avant le début de chaque épreuve.

➤ 9h00 à 9h45 : Repérage différents parcours (Juniors –Jeunes A– B).

➤ 10h00 : **Course Jeunes A** (Challenge Jeunes).

Temps limite de 1h30 fin vélo (au-delà, classement pris en compte avec mention "hors délai").

➤ 11h30 : **Course Juniors** (Challenge Jeunes).

Temps limite de 1h30 fin vélo (au-delà, classement pris en compte avec mention "hors délai").

➤ 13h00 : Repérage différents parcours (Jeunes C) + Podium (Juniors – Jeunes A).

➤ 13h45 : **Course Jeunes B** (Challenge Jeunes).

➤ 15h00 : **Course Jeunes C** (Challenge Jeunes).

➤ 15h30 : Repérage différents parcours (KIDS A – B – C) + Podium Jeunes B – C.

➤ 16h15 : **Course Kids A** (Challenge KIDS).

➤ 16h45 : **Course Kids B** (Challenge KIDS).

➤ 17h15 : **Course Kids C** (Challenge KIDS).

➤ 17h00 Podium KIDS.

4. Frais de participation et inscription

Inscriptions et paiements **que** via le site : https://inscription-ultratiming.com/duathlonttb2020/select_competition

Pas de PAIEMENT = Pas INSCRIT à la compétition

Clôture des inscriptions le mercredi 9 septembre 2020

!!! PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'ÉPREUVE !!!

PAS de PAIEMENT sur place.

Le dossard devra être rendu lors de la reprise de votre vélo dans le Parc.

- Kids : 10€ pour les licenciés.
C'est à payer lors de l'inscription en ligne.
- Challenge Jeunes : 19€ pour les licenciés et 24€ pour les non-licenciés (les 5€ sont pour l'assurance). C'est à payer lors de l'inscription en ligne.

Attention, le paiement par virement ne sera accessible que jusqu'au 12 avril, après ce sera uniquement par carte bancaire.

Pour les non-licenciés (pour ceux qui ne possèdent pas une licence d'un sport d'endurance), vous devez apporter un certificat médical disant que vous êtes apte à la pratique d'un sport d'endurance ou bien la preuve de votre demande de licence auprès de la Ligue si vous l'attendez encore.

Adresse du jour : Intersection de la Rue de PIRAUMONT et de la Chaussée d'OPHAIN à Braine-l'Alleud (Sortir 23 - Ophain - du RO).

Parkings possibles à l'Imagibraine (2 km) ou près de l'hôpital (1,2 km) ou près de la Chaussée d'Ophain (Route de Piraumont).

Attention la zone autour des lacs sera complètement inaccessible et donc, si vous vous gardez près de l'hôpital, vous ne pourrez rentrer sur le site que via la Chaussée d'Ophain au niveau du rond-point de la Rue de Piraumont.



Pour toute question : Lenain Renaud (Responsable Administratif) via email (renaudlenainttb@gmail.com).

Chronométrage électronique.

Plan du site



5. Règlement

1) DEVELOPPEMENTS ADMIS POUR L'ANNEE 2019.

Catégorie	Distance Max	Développt. Max	Développements possibles roues 27"
M/F 12 (Jeunes C né en 2007-2008)	5 Km	5,82 mètres	51x19 - 49x18 - 42x16
M/F 14 (Jeunes B né en 2005-2006)	10 Km	7,49 mètres	52x15 - 51x15 - 44x13

2) TENUE.

Les prescriptions suivantes sont d'application :

- a) L'athlète doit porter une tenue non transparente durant toute la compétition.
- b) La tenue doit couvrir l'ensemble du torse durant l'ensemble de la compétition. Lors d'une vague de départ séparée, les nageurs d'une équipe (trio) peuvent démarrer torse nu.
- c) La tenue peut porter une tirette devant ou derrière. Si la tirette est située devant, elle ne peut être ouverte de sorte que l'on puisse voir le bout des seins.
- d) Les épaules, les avant-bras et les cuisses peuvent être couverts. Exceptés lors d'épreuves où des tatouos sont fournis par la Fédération. Le CRO peut éventuellement autoriser à ce que les bras restent couverts en fonction des circonstances atmosphériques. Lorsque les combinaisons néoprènes sont autorisées, les bras peuvent être couverts par celles-ci, mais en aucun cas les mains.
- e) La tenue d'une seule pièce à la préférence. Si une tenue 2 pièces est autorisée, les 2 pièces doivent se superposer, de sorte que le dessous et le dessus ne soient pas visibles en même temps. Le torse de l'athlète doit rester couvert durant toute la compétition. Lors de compétitions où la combinaison néoprène est interdite, il est interdit de couvrir les jambes en-dessous des genoux pendant la natation. Si la combinaison est autorisée, il est autorisé de couvrir les jambes en-dessous des genoux durant la natation. La couverture des jambes est autorisée durant les autres disciplines.
- f) Les élites, U23 et Juniors doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée durant une course distance standard ou inférieure.
- g) Une tenue anti-pluie peut être portée moyennant l'autorisation du CRO.
- h) Lors des compétitions internationales ITU/ETU, ce sont les ITU Uniform Rules qui sont d'application. Les athlètes doivent posséder une tenue nationale.
Pour raisons religieuses, il est permis de couvrir l'ensemble du corps (excepté le visage) à condition que :
 - a) La tenue soit conforme aux normes de la FINA (lors de natation sans combinaison)
 - b) La tenue ne gênera pas la partie cycliste
 - c) Une identification soit portée sur la tenue, selon les instructions du CRO.

3) **BAC DE TRANSITION** : L'athlète peut utiliser un box de rangement à l'emplacement qui lui est réservé. Ce box doit être en plastique, il ne peut porter de signes distinctifs à l'exception du nom de l'athlète. Dimensions maxima : L45, H25, I35. Le nom de l'athlète peut y être inscrit. Pour autant qu'une partie du matériel se trouve dans le box, il est considéré que ce matériel est totalement dans le box.

4) COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS.

a) GENERALITES : Un athlète

- i. Peut courir ou marcher.
- ii. Ne peut pas ramper.
- iii. Ne pas courir torse nu.
- iv. Ne peut pas courir avec le casque vélo.
- v. Ne peut pas utiliser des points fixes (barrières Nadar, poteaux, ...) pour prendre plus facilement les virages.
- vi. Ne peut avoir d'accompagnant ou recevoir de ravitaillement personnel pendant le parcours.
- vii. Doit porter son dossard à l'avant.

b) DEFINITION DE L'ARRIVEE : Un concurrent est déclaré arrivé lorsqu'une partie de son torse franchit la ligne droite d'arrivée.

c) SECURITE :

- a) Il est de la responsabilité de l'athlète d'effectuer le parcours prévu. Un athlète qui selon un TO ou un « officiel-médical » présente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course.

- b) La zone d'arrivée est une zone délimitée dans laquelle n'ont accès que les athlètes et les officiels. Dans le cas d'un Trio, les membres de l'équipe sont aussi autorisés.

d) EQUIPEMENTS NON AUTORISES :

- a) Oreillettes, écouteurs, headsets insérés dans les oreilles ou qui les recouvrent...
- b) Matériel en verre ou cassable.
- c) Tenue ne correspondant pas au Règlement Sportif.

5) **COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION.**

- a) Le casque doit être correctement positionné sur la tête de l'athlète avant que celui-ci touche son vélo, c'est-à-dire depuis sa prise de possession dans la T jusqu'à sa repose à la fin de la partie « vélo » en T2.
- b) Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent :
 - i. avant la compétition, être accrochés par l'avant de la selle de façon à ce que la roue avant soit dirigée vers le couloir.
 - ii. après la partie vélo, à nouveau par l'avant de la selle comme ci-dessus ou avec les deux branches du guidon.
 - iii. des exceptions peuvent être accordées par le CRO.
- c) L'athlète ne peut utiliser que l'emplacement qui lui est réservé et doit placer son vélo dans le rack.
Seul le matériel utilisé pendant l'épreuve peut se trouver dans la zone de transition. Tout autre matériel (sacs, rouleaux, etc. ...) doit être placé hors de la zone de manière à ne gêner aucun autre athlète.
L'athlète peut utiliser un box de rangement à l'emplacement qui lui est réservé. Ce box doit être en plastique, il ne peut porter de signes distinctifs à l'exception du nom de l'athlète. Dimensions maxima : L45, H25, I35.
Le nom de l'athlète peut y être inscrit. Pour autant qu'une partie du matériel se trouve dans le box, il est considéré que ce matériel est totalement dans le box.
- d) Si un athlète, lors d'un duathlon, désire utiliser la même paire de chaussures de course à pied sur la deuxième partie de course, celle-ci peut rester hors du box. Une seule paire de chaussures peut se trouver sur le sol durant toute l'épreuve. Les chaussures de course à pieds doivent cependant se trouver dans la zone réservée à l'athlète.
- e) Les chaussures vélo, les lunettes vélo, le casque et le dossard peuvent être placés sur le vélo. Une paire de chaussures de course à pied peuvent être placées à l'extérieur du box, mais aussi près que possible du support vélo.
- f) Les athlètes et leur matériel ne peuvent gêner les autres concurrents.
- g) Les athlètes ne peuvent bouger le matériel des autres concurrents.
- h) Rouler à vélo n'est pas autorisé. Les athlètes ne peuvent monter sur le vélo que dans la zone prévue à cet effet, c'est-à-dire après la ligne située à la sortie de la 1^{ère} zone de transition et doivent descendre du vélo avant la ligne située devant la seconde zone de transition.
- i) La nudité et un comportement incorrect sont interdits.
- j) Les athlètes ne peuvent s'arrêter dans la zone de passage de la zone de transition.
- k) Du matériel de repérage ne peut être utilisé, à l'exception des T3Series (voir annexe H. 2. H.). Les TO's peuvent enlever le matériel de repérage sans avertir l'athlète et sans le sanctionner.
- l) Le système de fermeture du casque doit rester ouvert pendant que l'athlète effectue la première partie de la course.
- m) Lorsque le système « bag drop » est utilisé, tout le matériel utilisé doit être placé dans les sacs mis à disposition par l'organisateur. A l'exception des chaussures de vélo qui peuvent rester clipsées aux pédales.

6) **COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO.**

a) GENERALITES :

- a) Il est interdit aux concurrents de :
 - i. Gêner les autres concurrents.
 - ii. Rouler torse nu.
 - iii. Se déplacer sans leur vélo (abandonner leur vélo sur le parcours entre la 1^{ère} et la 2^{ème} zone de transition).
 - iv. Utiliser un autre vélo que celui qui a été contrôlé au check-in.
 - v. Drafter derrière un véhicule : rectangle de 35 m sur 5 m. L'avant du véhicule indique le milieu de l'avant du rectangle.
- b) Comportement dangereux

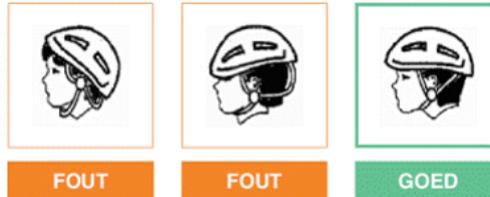
- i. Les concurrents doivent toujours respecter le code de la route, sauf avis contraire d'un TO ou d'un officiel.
- ii. Le concurrent qui, pour des raisons de sécurité, est amené à quitter le parcours officiel est tenu de revenir à l'endroit précis où il a quitté le parcours, sans en tirer un avantage. S'il tire un avantage de cette situation, il peut encourir une pénalité en temps dans la zone de transition suivante.

b) MATERIEL :

- a) En général, les règlements UCI sont d'application (à partir du 1 janvier de l'année en cours).
 - i. Pour les courses avec drafting : règlements UCI pour les compétitions sur route.
 - ii. Pour les courses drafting interdit : règlements UCI pour les courses contre la montre.
 - iii. Pour les courses « cross » : règlements UCI pour les courses VTT.
- b) Un vélo est un véhicule disposant de deux roues de même diamètre et mu par la force humaine. La roue avant doit être orientable et la roue arrière mue par un système de pédalier et de chaîne.

- c) Pour les courses avec drafting, les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
- i. La fourche doit être exempte de jeu.
 - ii. Le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle, c.-à-d. un « diamantframe » fermé.
 - iii. Le vélo ne peut avoir plus de 1.85 m de long et 0,50 m de large.
 - iv. Minimum 24 cm et maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier.
 - v. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm (des exceptions sont admises pour les athlètes très grands ou très petits)
 - vi. Un dispositif (carénage) améliorant l'aérodynamisme est interdit.
 - vii. Les vélos prévus par le label d'homologation de l'UCI Road Race (code RD) sont toujours autorisés même s'ils dérogent aux points ci-dessus.
 - viii. Les vélos prévus par le label d'homologation UCI Time Trial (Code TT) sont interdits sauf s'ils répondent aux conditions reprises ci-dessus.
 - ix. Voir également appendix F (dimensions du vélo).
 - x. Les vélos non traditionnels ne sont pas autorisés sauf s'ils sont soumis et acceptés 30 jours avant la course par la Commission Technique de la FBT.
 - xi. Le vélo doit être muni d'une plaquette de vélo ou bandelette (lisible de la gauche) si elle est fournie par l'organisation.
- d) Pour les courses non drafting, les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
- i. La fourche doit être exempte de jeu.
 - ii. Le vélo ne peut avoir plus de 1.85 cm de long et 0.50 cm de large.
 - iii. Minimum 24 cm et maximum 30 cm entre le sol et l'axe du pédalier.
 - iv. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm (des exceptions sont admises pour les athlètes très grands ou très petits).
 - v. Le cadre doit avoir une forme traditionnelle (triangulaire, fermé).
 - vi. Les vélos prévus par le label d'homologation UCI Time Trial (Code TT) sont toujours autorisés dans les courses non-drafting même s'ils ne satisfont pas aux conditions reprises ci-dessus.
 - vii. Les vélos ou du matériel non traditionnels ou inhabituels sont interdits sauf s'ils sont soumis et acceptés 30 jours avant la course par la Commission Technique de la FBT. Certains vélos non traditionnels ou inhabituels sont parfois acceptés par l'ITU TC. Voir appendis K.
 - viii. Le vélo doit être muni d'une plaquette de vélo ou bandelette (visible de la gauche) si elle est fournie par l'organisation.
- e) Roues :
- i. Les roues ne peuvent contenir un mécanisme pour augmenter la vitesse.
 - ii. Les tubes et boyaux doivent être bien collés, les roues doivent être droites, les manettes d'ouverture rapide des freins doivent être fermées.
 - iii. Un frein pour chaque roue.
 - iv. Les roues peuvent être changées dans une zone prévue à cet effet, si cela est prévu (T3)
 - v. Les TO's présents en Wheel Station peuvent donner aux athlètes leurs roues de rechanges individuelles ou celles marquées au nom du team. Il est de la responsabilité de l'athlète de procéder au changement de roue. Les roues prévues pour d'autres athlètes ou teams ne peuvent être utilisées.
 - vi. Pour les courses avec drafting, les roues doivent satisfaire aux caractéristiques suivantes :
 - 1) Diamètre entre maximum 70 cm et minimum 50 cm, pneu ou boyau compris.
 - 2) Les deux roues doivent avoir le même diamètre.
 - 3) Chaque roue doit avoir au minimum 12 rayons.
 - 4) Les rayons peuvent être plats, ronds ou ovales avec une épaisseur maximale de 10 mm.
 - 5) Pour les courses non-drafting, les roues arrières pleines sont autorisées mais peuvent être interdites par le CRO pour cause de sécurité (par ex en cas de vent).
- f) Guidons
- i. Pour les courses avec drafting, la réglementation suivante est d'application :
 - Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour les MTB).
 - Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
 - Les clips-on ou les guidons de contre la montre sont interdits.
 - Les bidons et porte-bidons ne peuvent être montés sur le guidon
 - ii. Pour les courses drafting interdit, la réglementation suivante est d'application.
 - Les clip-ons sont autorisés mais ne peuvent dépasser l'extrémité avant de la roue avant.
 - Les clip-ons constitués de 2 parties ne doivent pas être fermés.
 - Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
 - Les clip-ons ne peuvent comporter de freins.
 - Les accoudoirs sont autorisés.
 - Les bidons et les porte-bidons peuvent être montés sur les clips-on.
- g) Casques

- Les casques doivent être reconnus par une instance officielle (approbation CE).
- Le casque doit être porté durant tout déplacement à vélo le jour de la compétition.
- Il est interdit d'apporter la moindre modification au casque.
- Le casque vélo doit être fermé de façon correcte quand le concurrent est en possession de son vélo, c.-à-d. à partir du moment où il prend son vélo du support dans la zone de transition jusqu'au moment où il y redépose son vélo.
- Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations, toilette, ...), il ne peut enlever le casque ou le détacher sauf s'il est descendu du vélo en respectant les mesures de sécurité et a quitté le parcours de la compétition. Le casque doit être porté à nouveau et refixé dès que l'athlète rejoint le parcours.
- Le casque ne peut être endommagé.



h) Pédales plate-forme

Ces pédales sont autorisées si elles sont pourvues d'un mécanisme permettant de rapidement libérer le pied en cas de chute

i) Freins à disques sont autorisés durant les compétitions suivantes : toutes les compétitions non drafting et Cross triathlons et Cross duathlon

j) Equipements non autorisés

Parmi les équipements non autorisés, figurent entre autres.

- Oreillettes, headsets, écouteurs insérés dans les oreilles ou qui les recouvrent
- Matériel en verre ou autre matériel cassable.
- Tenue qui ne satisfait pas au présent règlement.
- Vélos ou éléments de vélo qui ne satisfont pas au présent règlement.

Tout matériel ou appareils emmenés pendant la partie vélo ou montée sur le vélo doit être approuvée par le CRO de l'épreuve et doit être monté de manière à ne pas mettre les autres athlètes en danger.

Pour les caméras, l'autorisation du CRO est requise, et l'intéressé doit donner le droit à la FBTD ou à la Ligue d'utiliser toutes les images/photos. L'utilisation commerciale de ce matériel devra être autorisée par la FBTD ou la Ligue.



7) DOPING.

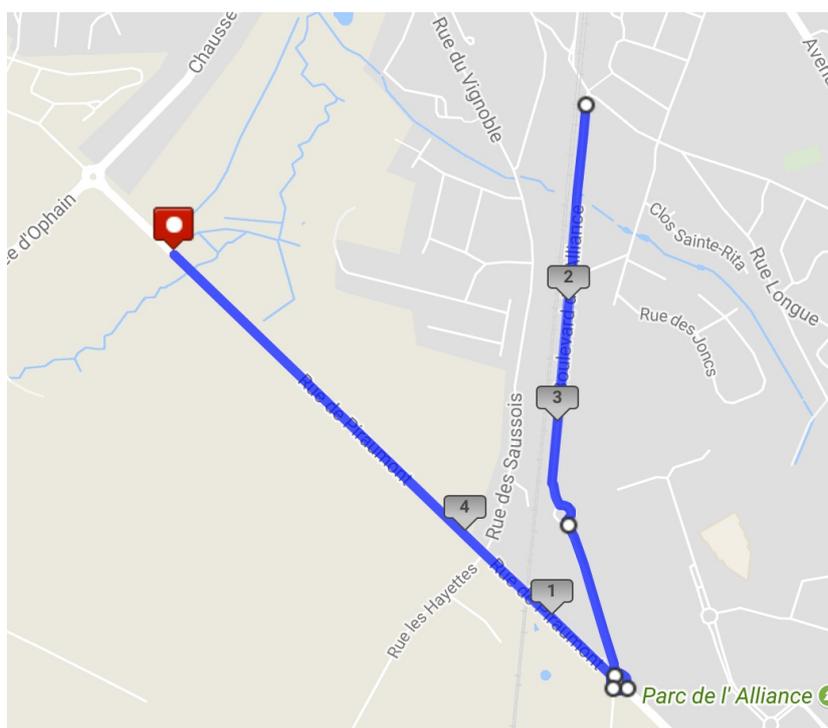
- Les athlètes et leurs accompagnants doivent respecter le « Decreet betreffende de preventie en bestrijding van doping in de sport » de la Communauté flamande, le « Décret relatif à la lutte contre le dopage » de la Communauté française, et le « Dekret zur bekämpfung des dopings im sport » de la Communauté germanophone.
- Tous les athlètes et accompagnants sont responsables de la connaissance de la réglementation et des procédures antidopage de la Communauté où se déroule la compétition. Plus d'informations via www.dopage.be
- La FBTD souscrit au code antidopage de la WADA.

6. Parcours Jeunes A & Juniors (Challenge Jeunes)

- CAP 1 : 4 tours du grand lac (5000m),
départ au rond-point de la Route de Piraumont (Flèche rouge)
arrivée parc à vélo.



- Vélo : 4 boucles de 5000m (20 km)



- CAP2 : 2 tours du grand lac (2500m),.

Arrivée sous l'arche (après le petit pont)



On bloque les routes suivantes :

- En vélo :
 - La route de Piraumont
 - ✓ rue des Saussois
 - ✓ rue les Hayettes
 - ✓ rond-point d'Imagibraine
 - ✓ chemin de Vieux-Genappe au niveau du Manège
 - Rue des Roseaux, au niveau de la Rue Longue
 - Rue longue des 2 côtés
 - La nouvelle route après le rond point de la gare
- En course à pieds
 - On bloque les entrées du plan d'eau.

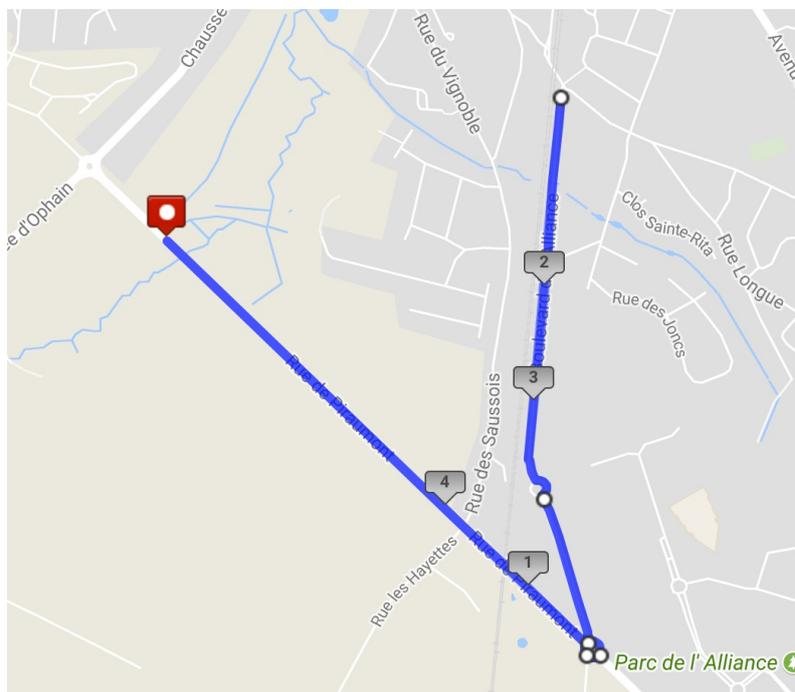
7. Parcours Jeunes B (Challenge Jeunes)



- CAP 1 : 2 tours du grand lac (2500m),
départ en face du château sur la Route de Piraumont (Flèche rouge)
arrivée parc à vélo.



- Vélo : 2 boucles de 5000m (10 km)



- CAP2 : 2 tours du grand lac (2500m),.

Arrivée sous l'arche (après le petit pont)



On bloque les routes suivantes :

- En vélo :
 - La route de Piraumont
 - ✓ rue des Saussois
 - ✓ rue les Hayettes
 - ✓ rond-point d'Imagibraïne
 - ✓ chemin de Vieux-Genappe au niveau du Manège
 - Rue des Roseaux, au niveau de la Rue Longue
 - Rue longue des 2 côtés
 - La nouvelle route après le rond point de la gare
- En course à pieds
 - On bloque les entrées du plan d'eau.

8. Parcours Jeunes C (Challenge Jeunes)



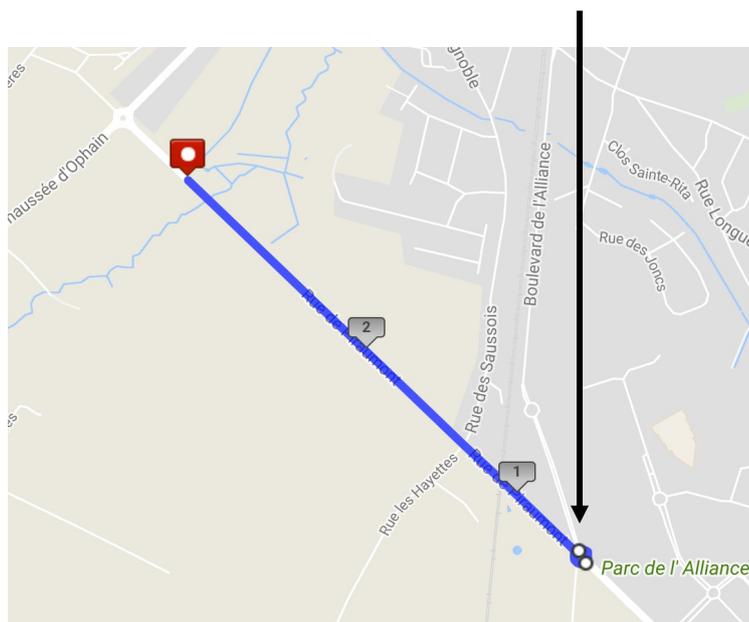
- CAP 1 : 1 tour du grand lac (1250m)

départ en face du château sur la Route de Piraumont (Flèche rouge)

arrivée parc à vélo.



- Vélo : 2 boucles (5 km) - Turn avant le rond-point.



- CAP2 : 1 tour du grand lac (1250m),.

Arrivée sous l'arche (après le petit pont)



On bloque les routes suivantes :

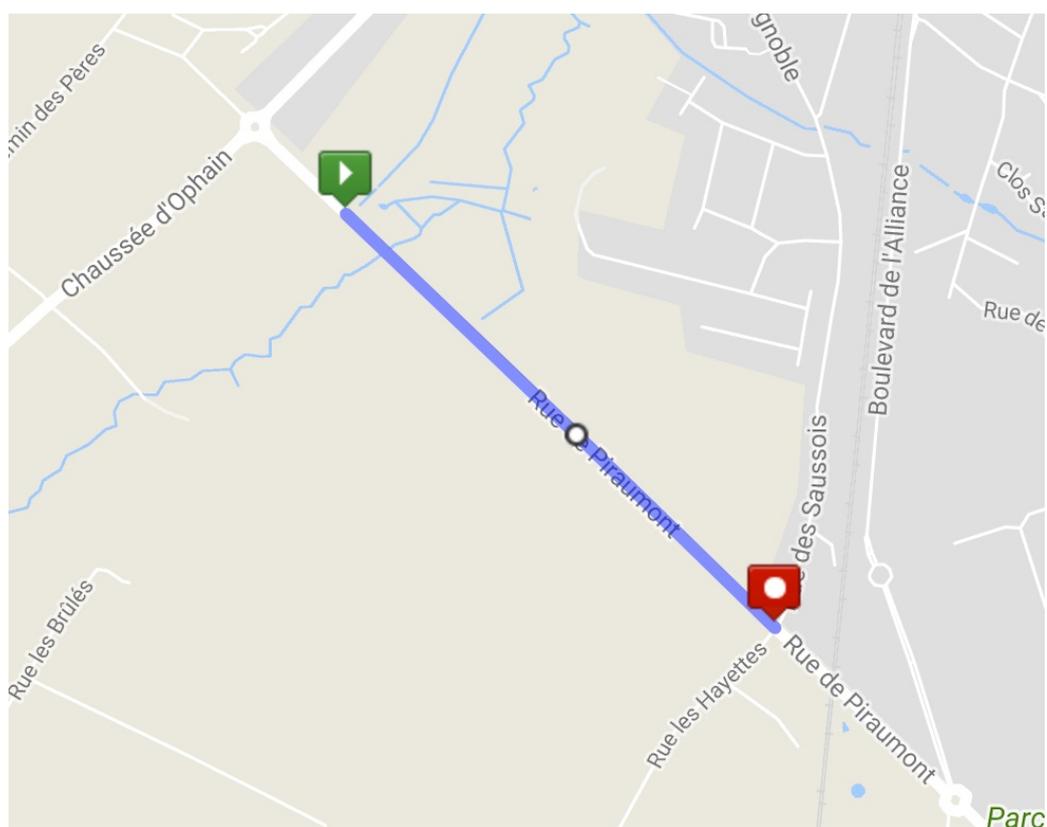
- En vélo :
 - La route de Piraumont : de la Chaussée d'Ophain au rond-point de la nouvelle route.
- En course à pieds
 - On bloque les entrées du plan d'eau.

9. Parcours Kids A (Challenge KIDS)

- CAP 1 : 1 tour (500m),
départ sous l'arche (Flèche rouge)
Arrivée zone de transition



- Vélo : 2 boucles de 1750m (3,5 km)



- CAP 2 : 1 tour (500m),
Arrivée sous l'arche (Flèche rouge)



On bloque les routes suivantes :

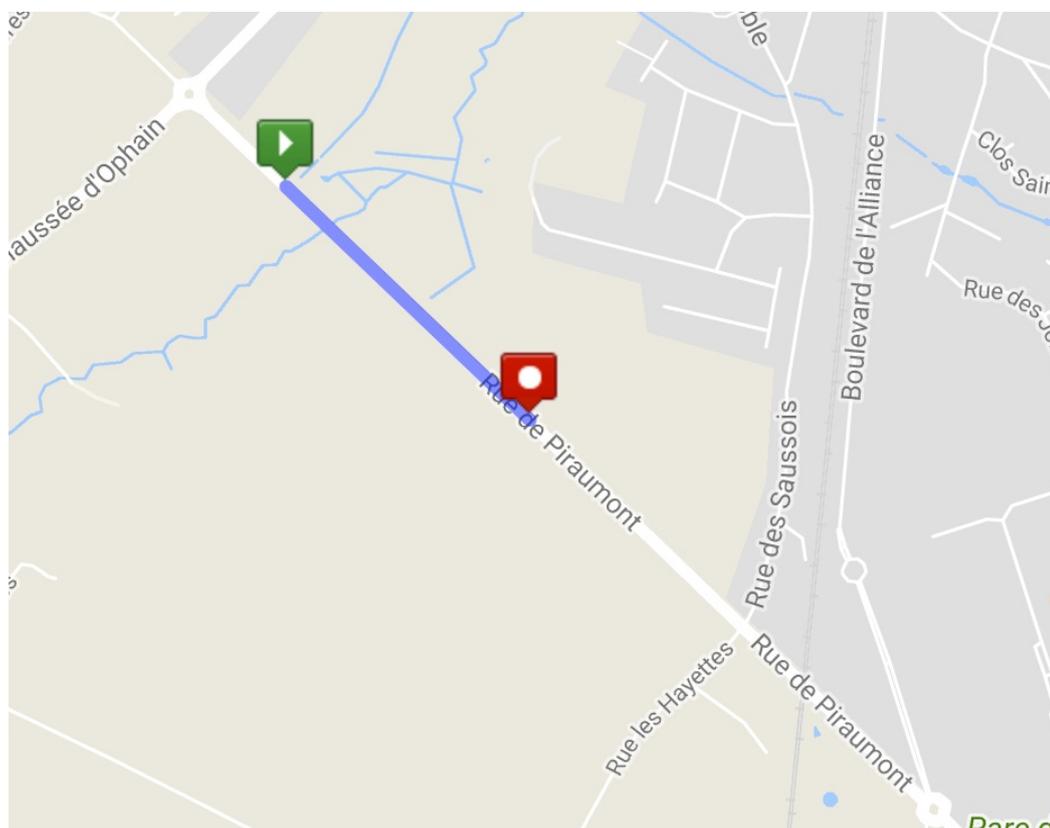
- En vélo :
 - La route de Piraumont : de la Chaussée d'Ophain à la rue des Saussois
- En course à pieds
 - On bloque les entrées du plan d'eau.

10. Parcours Kids B (Challenge KIDS)

- CAP 1 : 1 tour (250m),
départ sous l'arche (Flèche rouge)
Arrivée zone de transition



- Vélo : 2 boucles de 1000m (2 km)



- CAP 2 : 1 tour (250m),
Arrivée sous l'arche (Flèche rouge)



On bloque les routes suivantes :

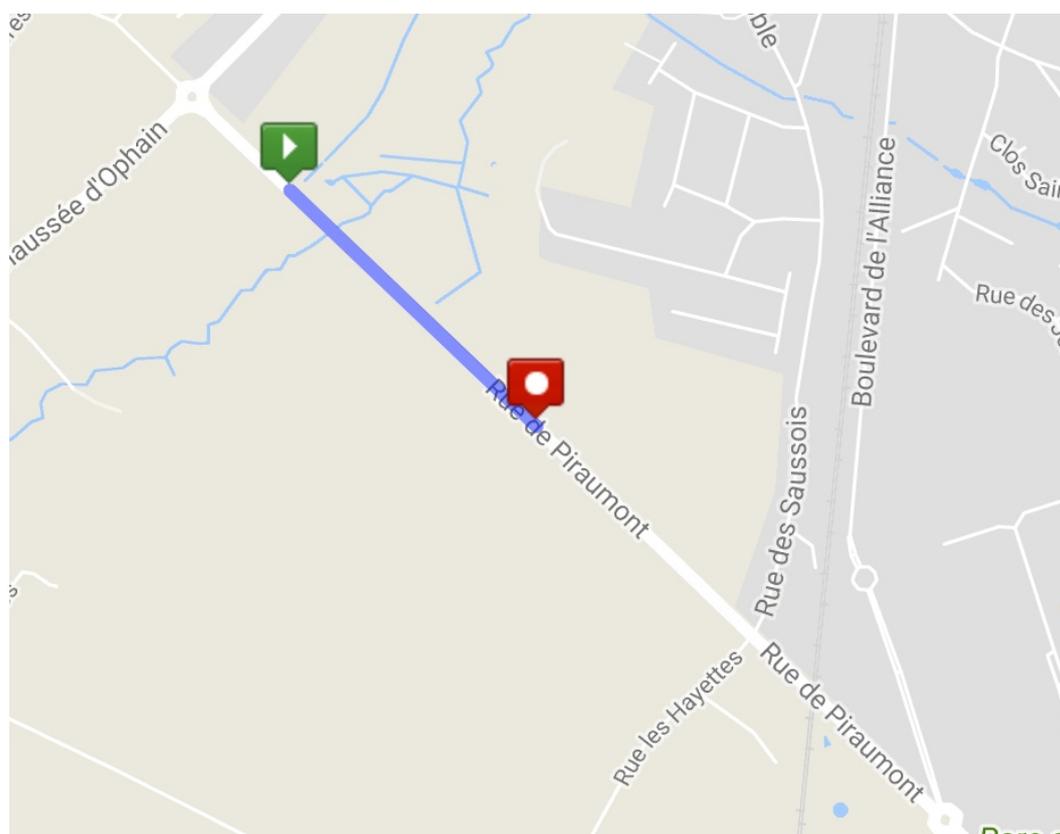
- En vélo :
 - La route de Piraumont : de la Chaussée d'Ophain à la rue des Saussois
- En course à pieds
 - ✓ On bloque les entrées du plan d'eau.

11. Parcours Kids C (Challenge KIDS)

- CAP 1 : 1 tour (150m),
départ sous l'arche (Flèche rouge)
Arrivée zone de transition



- Vélo : 1 boucle de 1000m (1km)



- CAP 2 : 1 tour (150m),
Arrivée sous l'arche (Flèche rouge)



On bloque les routes suivantes :

- En vélo :
 - La route de Piraumont : de la Chaussée d'Ophain à la rue des Saussois
- En course à pieds
On bloque les entrées du plan d'eau.

